

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX - DÉCRYPTER LES DÉCRETS D'APPLICATION DE LA RÉFORME DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Intégrer les changements apportés par les décrets d'application

1 JOUR, 7 HEURES

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

CODE : MMP75

Objectifs de la formation

- Identifier l'essentiel des nouvelles règles sur la passation et sur l'exécution des marchés publics de construction
- Rédiger en conséquence les pièces du dossier de consultation ou les clauses du marché

Animée par

- SITRUK Nicole
Consultante Experte juridique,
EX-MIQCP

Public concernés

- Maîtres d'ouvrage publics, pouvoirs adjudicateurs : État, collectivités locales, établissements publics, organismes HLM... ; Leurs assistants et conseils ; Professionnels des constructions publiques

Dates

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Décrypter la réforme des marchés publics

- Quels en sont les supports : ordonnance du 23 juillet 2015 et ses décrets d'application
- Quels en sont les objectifs : simplifier, accélérer et sécuriser les procédures et garantir un meilleur accès aux marchés pour les PME

Connaître le champ d'application de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et de ses décrets d'application

- Quels sont les acheteurs publics au sens du droit européen : maîtres d'ouvrage concernés, les pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices
- Quelles commandes sont visées par l'ordonnance : accords – cadres, marchés à tranches et reconductions
- Connaître les nouveaux seuils européens
- Principe de l'allotissement et ses dérogations

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Un questionnaire préalable sera envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques, et sera transmis au(x) formateur(s) avant la formation
- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants
- Les formations sont déroulées en présentiel ou en classe virtuelle et étayées, chaque fois que cela est pertinent, d'études de cas et de mise en pratique ou en situation
- Un formulaire d'évaluation du formateur et du déroulé du programme suivi sera proposé aux participants à la fin du stage

Tarifs

- Tarif général _____ 995,00 €HT

- Recourir aux marchés globaux
- Quid du marché de partenariat

Maîtriser les nouvelles mesures en matière de procédure de passation de marchés pour la réalisation ou la réhabilitation d'équipements publics

- Tour d'horizon des conditions obligatoires et facultatives d'accès à la commande
- S'approprier la passation des marchés en procédure restreinte : capacité des candidats et réalisation et suivi des dossiers de candidature

Quelles sont les procédures de mise en concurrence

- Maîtriser les marchés passés selon la procédure adaptée ou MAPA : publicité et modalités de mise en concurrence
- Connaître les procédures formalisées : procédure concurrentielle négociée et dialogue compétitif
- Identifier les cas spécifiques de marchés sans publicité et sans mise en concurrence
- Saisir la particularité des marchés de maîtrise d'œuvre : concours et procédures formalisées

Analyser les nouvelles dispositions importantes pour la passation des marchés de travaux

- Comment mettre en œuvre l'allotissement
- Définir les offres : critères de jugement et régularisation
- Comment se déroule la procédure concurrentielle avec négociation

- Se familiariser avec la pratique du dialogue compétitif
- Quid du partenariat d'innovation
- Focus sur les offres anormalement basses ou OAB

Quelles sont les procédures de mise en concurrence et les règles régissant les marchés globaux de conception/réalisation

- Cerner les MAPA, concours et autres procédures existantes
- Identifier les principales nouveautés en matière d'exécution de marchés
- Appréhender les modifications du marché : le cas de la clause de réexamen et des avenants.
- Question relative à la sous-traitance